

Nom de l'association : _____

Objet de la manifestation : _____

Date : _____ Lieu : _____

Personne responsable à contacter en cas de besoin :

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro de téléphone : _____ Email : _____

MATÉRIEL SOUHAITÉ*Ce matériel sera sous la responsabilité de l'emprunteur en cas de vol ou de détérioration*

**La demande de prêt doit être faite 10 jours au minimum avant la manifestation.
Toute demande complémentaire faite par la suite ne pourra être honorée.**

L'enlèvement du matériel sera à la charge de l'emprunteur.

Il aura lieu le vendredi avant la manifestation à 14h aux ateliers municipaux.

Le matériel sera rendu le lundi suivant la manifestation à 8h30.

M. CHANUT SOUCHE, responsable des ateliers municipaux (Tél. : 06 30 29 63 89), vous remettra le matériel.

Cette demande est à déposer en mairie ou à envoyer par courriel à mairie@clouange.fr

Date de la demande :

Nom du représentant de l'association :

Signature :

Prêt accordé par M. le Maire ou son représentant,

Visa et Signature :

Matériel remis à l'emprunteur le :

Matériel rendu le :

Observations :

Observations :

M.CHANUT SOUCHE,
SignatureL'emprunteur,
SignatureM.CHANUT SOUCHE,
SignatureL'emprunteur,
Signature

La Ville de Clouange traite les données recueillies pour votre demande de prêt mais aussi afin de vous contacter en cas de nécessité. Elles sont destinées exclusivement au personnel chargé de l'enregistrement de la demande. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant. Ces données ne sont pas conservées au-delà de la période nécessaire.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez vous à la page internet suivante : clouange.fr/rgpd.php